

DEPARTEMENT
De la
GUADELOUPE



COMMUNE DE
DE
VIEUX-FORT

REPUBLIQUE

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le **25 JUN 2026**
ID : 971-219711330-20260618-202633CM-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Session ordinaire du 18 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Vieux-Fort, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rolland PLANTIER, le Maire.

Présents : MM. (1) - PLANTIER Rolland, SAMUEL ép. DAVID Linda, MARTINE Willy, BOGAT ép. MARCIN Jennifer, CARRIERE Ruddy, RENIER Stéphanie, GILLES Martias, JOSPITRE Suzy, DUPUY Jules, BOURGEOIS Teddy, GERAN ép. LAURENT Karine, RENIA Rony, JOSPITRE Kétie, GUILLAUME Melissa, MORVAN Manuel, MONTHOUEL Claudine, JULIA Jocelyn, RENIA-BOURGEOIS Kessy ;

Excusés : MM (1) —

Absents : MM (1) - Héric ANDRE

OBJET : Délibération portant sur la désignation d'un(e) élu(e) et de son/sa suppléant(e) en charge des questions défenses

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles n 121-29, n 121-21 •

Vu les circulaires ministérielles des 26 octobre 2001, 18 février 2002, 24 avril 2002 et 27 janvier 2004 ;

Vu l'instruction ministérielle du 8 janvier 2009 ;

Vu les élections municipales du 15 mars 2026 et le renouvellement du Conseil Municipal ,

Vu la délibération 11⁰2026/05 relative à l'élection de Monsieur Rolland PLANTIER en tant que Maire, lors de la séance du Conseil Municipal d'installation du 22 mars 2026 •

Considérant la nécessité de désigner un conseiller municipal en tant que « correspondant en charge des questions défenses », demandée par les services préfectoraux de la Guadeloupe par courrier en date du 13 avril 2026

Considérant que, le développement de la relation armée-citoyen nécessite de disposer sur le territoire national de correspondants locaux chargés des questions de défense •

Numéro d'inscription au registre

Numéro de la délibération

N° 2026 - 33

(1) Noms et prénoms.

(2) Copier ici l'exposé du Maire et la délibération du Conseil, tels qu'ils résultent du procès-verbal de la séance

Délibération affichée
25 JUN 2026

A VIEUX-FORT

Le 18 juin 2026

Le Maire,
(Signature)

Rolland PLANTIER

Approuvé:

Le Préfet

Considérant le rôle essentiel dans la sensibilisation des citoyens
Conseil Municipal un élu en charge des questions de défense,

(2) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la fonction de correspondant défense, créée en 2001 par le ministère délégué aux Anciens combattants, a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense.

Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense. En tant qu'élu local, il peut en effet mener des actions de proximité efficaces. Au sein de chaque Conseil Municipal, est désigné un interlocuteur privilégié des administrés et autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense.

À l'occasion du renouvellement des Conseils Municipaux, sous impulsion de la volonté du ministre de la Défense, Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe, a souhaité que ce réseau, étendu à l'ensemble des communes en France et dans les Outre-Mer, soit maintenu et renforcé.

Le correspondant défense remplit une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Il est l'acteur de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Il s'exprime sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Le correspondant de défense doit pouvoir apporter des informations sur l'actualité défense.

Le gouvernement a constaté que les concitoyens expriment des attentes en matière d'information sur les opérations conduites par les forces armées françaises sur le territoire national et à l'étranger, l'effort de défense de la France (impact économique, social et technologique de la défense), ou encore les modalités d'accès aux emplois civils et militaires de la défense.

Le correspondant défense agissent en tant que relais pour comprendre le parcours citoyen. Il doit pouvoir expliquer l'engagement dans l'armée d'active, les périodes d'initiation ou de perfectionnement à la défense, le volontariat et la réserve militaire constituant des activités accessibles à tous les jeunes désireux de prendre part à la défense.

Enfin, le correspondant défense a un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité. L'enseignement de défense, première étape du parcours citoyen, est étroitement lié à l'histoire de notre pays, et notamment aux conflits contemporains. La sensibilisation des jeunes générations au devoir de mémoire en constitue l'un des éléments essentiels.

En conséquence, M le maire propose les élus suivants:

Titulaire	Suppléant
Manuel MORVAN	Teddy BOURGEOIS

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

25 JUN 2026

ID : 971-219711330-20260616-202633CM-DE



Après avoir ouï l'exposé du Maire,
le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE :

Article 1^{er} : DE DESIGNER Manuel MORVAN en qualité d'élu en charge des questions de défense pour la commune de VIEUX-FORT et M Teddy BOURGEOIS en qualité de suppléant.

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et pièces utiles à l'exécution de la présente délibération ;

Article 3 : DE DONNER pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.



Ont signés au registre tous les membres présents à l'exception de MM.

Pour expédition conforme :

Le Maire,
(Signature et cachet)



Rolland PLANTIER /

